

Début de la consultation du public

Contournement Hesperange-Alzingen

Séance information relative à la procédure
24 février 2022



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics





Bienvenue par M. le Bourgmestre, Marc Lies





**Introduction par M. le Premier Conseiller de
Gouvernement et chargé de Direction de la
planification de la mobilité, Christophe Reuter**



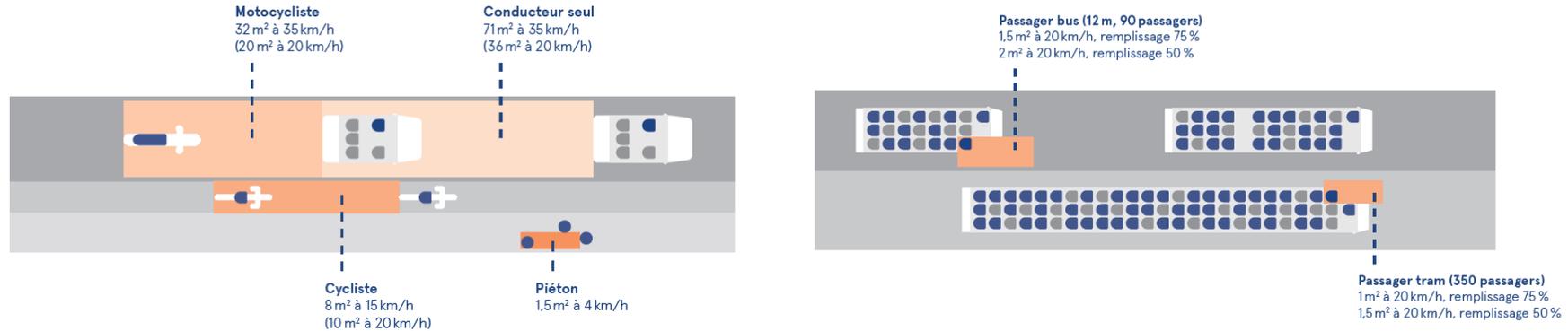
- Scénario moyen de croissance (Statec): **+ 40 % par rapport à 2017.**
- **Impossible à gérer avec les parts modales actuelles**, c'est-à-dire avec 40 % de trafic supplémentaire.
- Deux principaux **défis** :
 - **Gérer les flux en rapport avec la Ville de Luxembourg** en priorisant les transports en commun.
 - **Favoriser les modes de déplacement urbains** (marche à pied, vélo, bus) dans les agglomérations.
- Du point de vue de la mobilité, **Hesperange fait partie de l'agglomération de la Ville de Luxembourg.**
 - Les habitants de cette agglomération ne la quittent que pour 9 % de l'ensemble de leurs déplacements. **91 % de leurs déplacements sont internes à cette agglomération** et donc urbains.
 - Avec 81 %, les communes de la "Ceinture suburbaine" de la Ville, dont Hesperange fait partie, ont la **part modale de la voiture la plus élevée du pays.**
- **La N3 restera un axe routier important** pour la région.



- **Améliorer et prioriser les modes de transport urbains pour les déplacements internes à la commune et entre la commune et la Ville de Luxembourg.**
- **Réserver le chemin le plus direct vers la Ville aux bus régionaux et urbains.**
- **Orienter le trafic motorisé de transit régional et inter-quartiers vers le réseau routier primaire qui doit être renforcé à cet effet.**

Comment transporter 40 % de personnes de plus avec moins de véhicules ?

➤ Modu 2.0

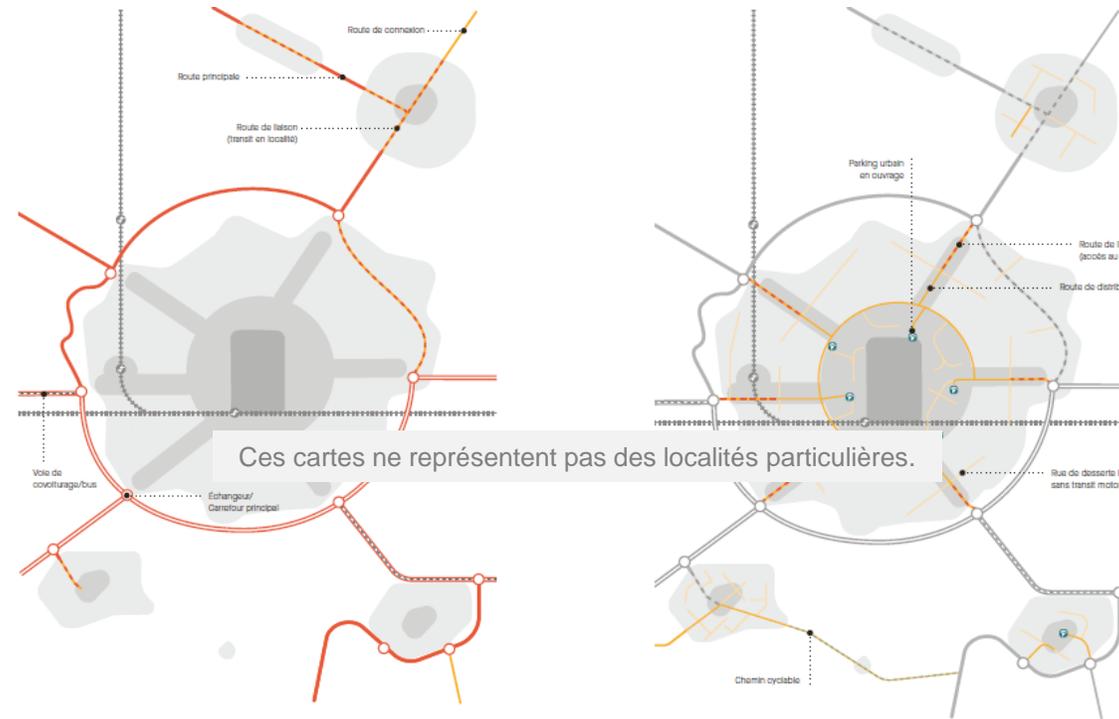


➤ PNM 2035 : la classification fonctionnelle du réseau routier multimodal

**Pour chaque tronçon de route, se poser la question :
« Quel est son rôle dans le réseau routier multimodal ? »**

**Selon la réponse, certains modes de transport sont prioritaires
par rapport à d'autres.**

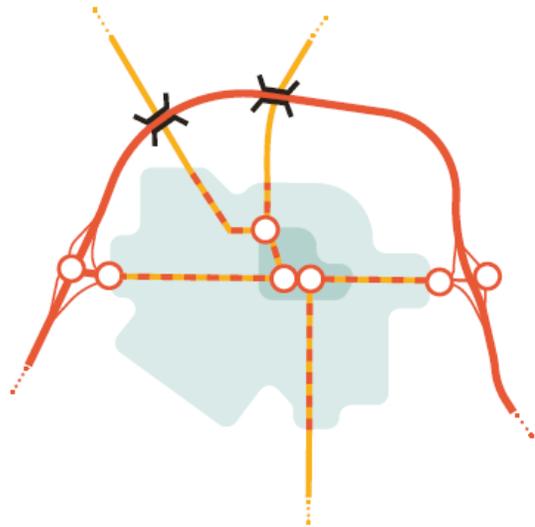
Certaines routes sont destinées à accueillir le trafic individuel motorisé de transit, soit hors localité, soit en localité.



D'autres routes en localité ont vocation à maximiser l'attractivité de la marche à pied, du vélo et du bus.

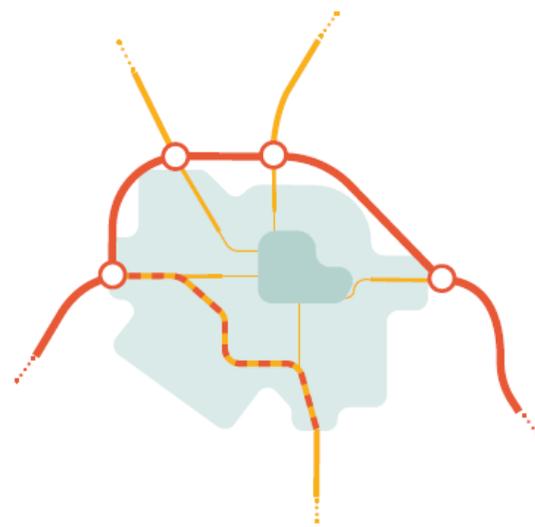
La fluidité du trafic automobile y est secondaire. Les voitures n'empruntent ces routes que pour accéder à un quartier depuis une route destinée au trafic de transit.

- Pour maintenir et améliorer la mobilité des personnes, il faut **réorganiser la mobilité des véhicules.**
- Dans le **cas particulier de Hesperange**, cela demande la mise en place d'un **contournement de proximité.**



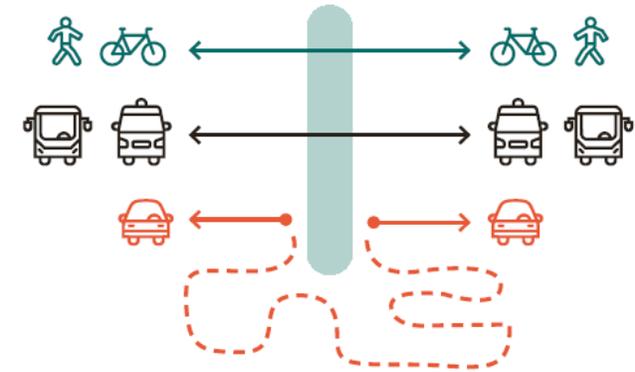
Contournement classique

Le transit automobile par le centre doit rester possible. Il n'y a donc aucune garantie d'une amélioration à long terme.



Contournement de proximité

Le transit par le centre n'est plus nécessaire. Il peut être réservé de façon permanente aux piétons, aux cyclistes et aux bus. Une revalorisation urbaine du centre est possible.



Filtre modal

Empêche physiquement le passage d'un certain mode de transport. Nota bene: sur la voie publique, le transit automobile local ne peut avoir d'autres droits que le transit automobile régional.

- La combinaison d'un contournement de proximité et de filtres modaux est la **garantie pour un apaisement durable du centre de Hesperange**, indépendamment de l'évolution du pays et du trafic.
- Pour certains déplacements automobiles entre quartiers, il faudra passer par le contournement.

Place Jomé - Première réflexion du concept Shared Space

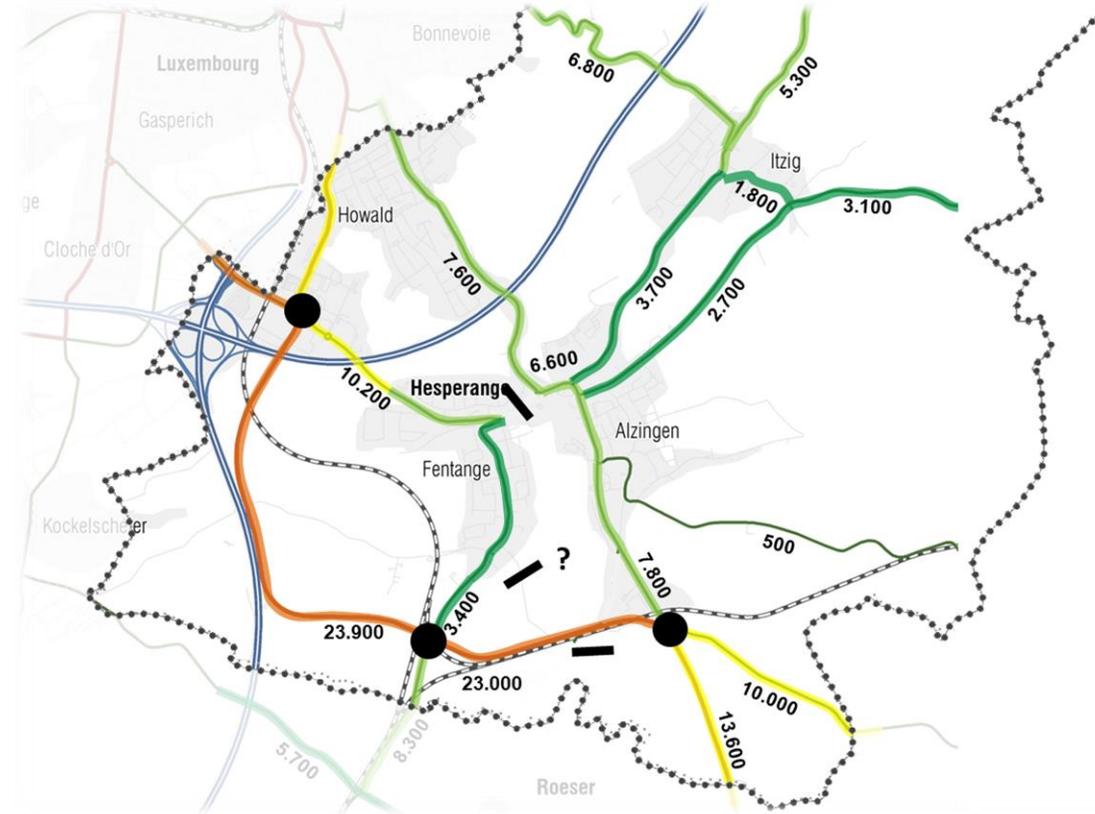
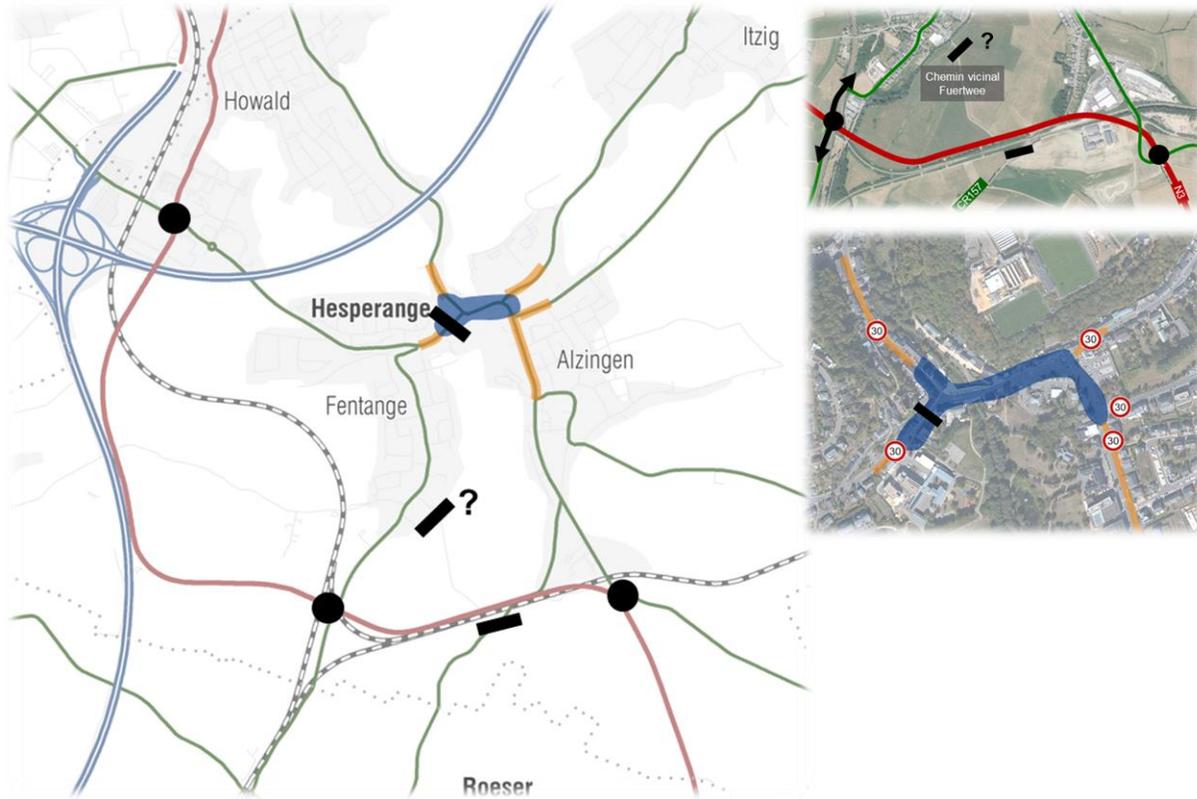


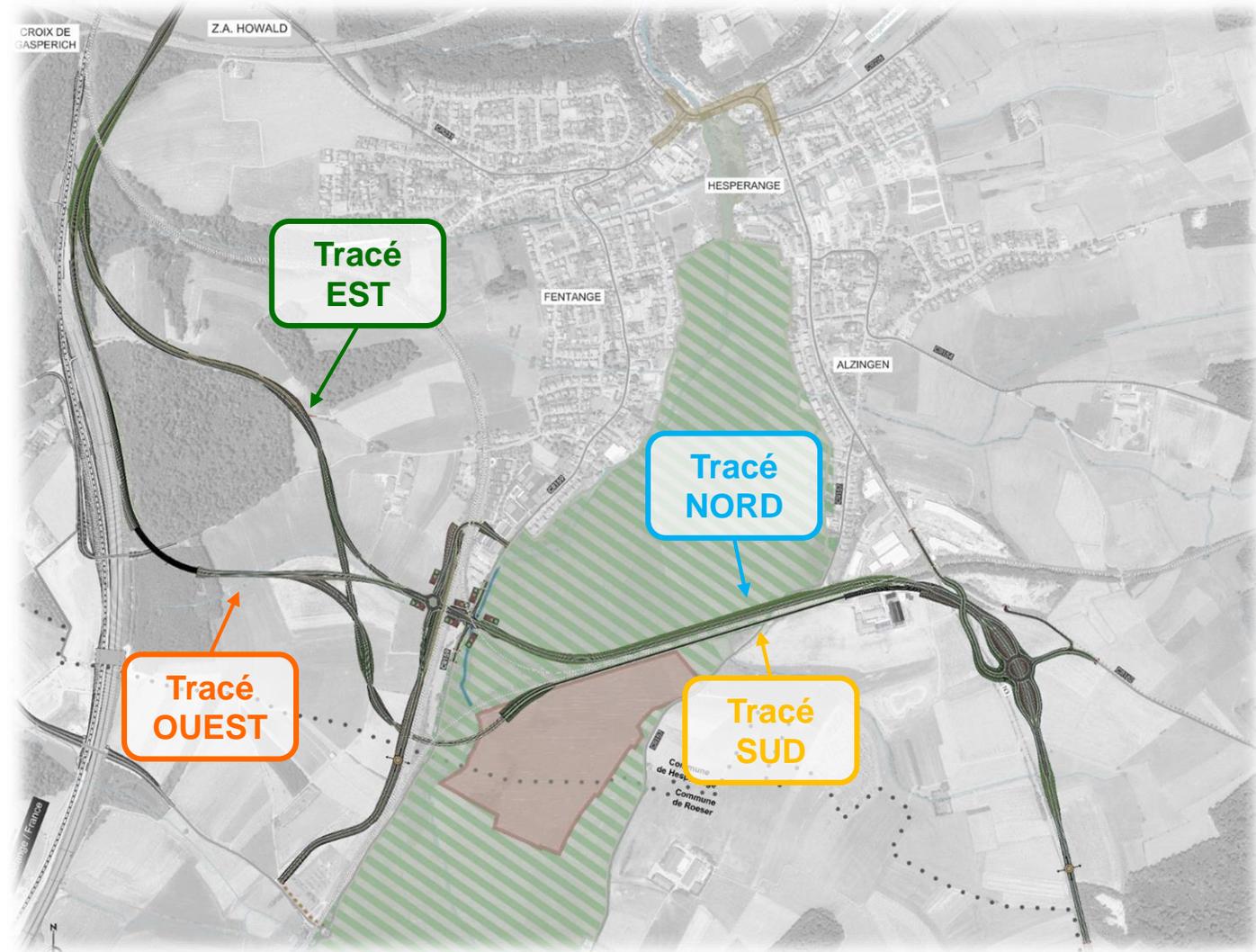


Contournement Hesper-Alzeng: Fir eng besser Liewensqualität

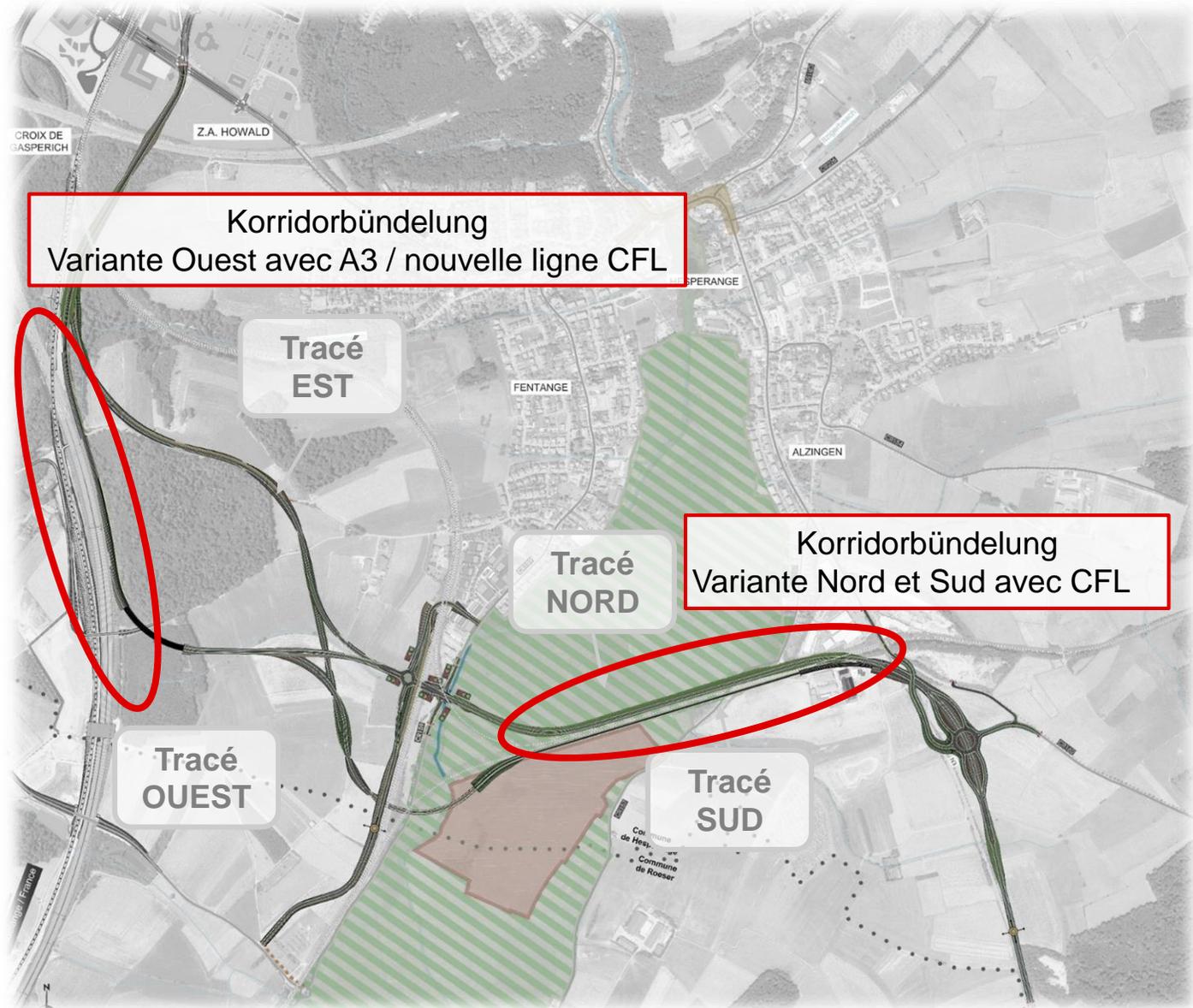


Contournement de proximité avec filtres modaux





Longueurs totales en fonction des variantes: 5,8 – 6,3 km





6. L'aspect environnemental: EIE

Loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires

L'étude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et l'environnement humain (EIE) doit identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les effets directs et indirects du projet sur :

- l'homme, la faune et la flore
- le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage
- les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que l'interaction entre ces facteurs.

§

43

Santé humaine: Pollution de l'air

- Charges élevées de dioxyde d'azote avec dépassement de la valeur limite de 40 µg/m³ à Hesperange dans la rue de Gasperich (56 µg/m³) et dans la route de Thionville (43 µg/m³).
- En dehors de ces points, il n'y a pas de dépassement de la valeur limite.
- Immissions de NO₂ calculées pour 2030 sans construction du contournement : pas de dépassements de la valeur limite à l'intérieur des localités: 38 resp. 28 µg/m³.
- Pour toutes les variantes du contournement, les valeurs limites seront respectées nettement: 29 resp. 25 µg/m³. Avec filtre modal: 23 resp. 24 µg/m³

47

Santé humaine: Bruit

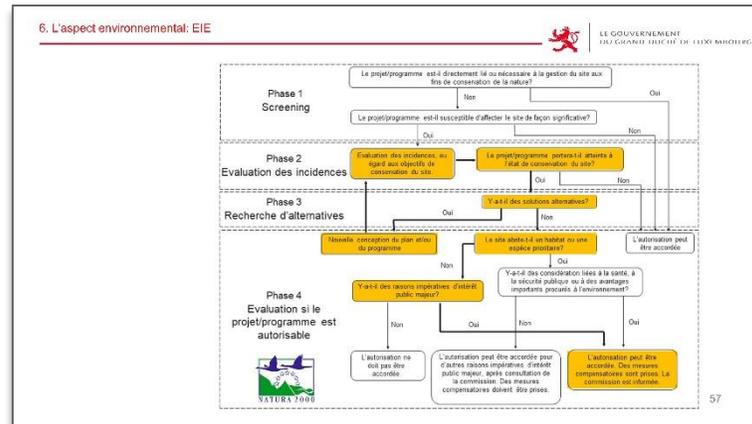
- Pour les zones résidentielles, des dépassements des valeurs limites sont pronostiqués en limite sud de la localité d'Alzingen dues au contournement.
- D'autres conflits sont à attendre au niveau des zones d'activités au sud d'Alzingen et au nord de la zone d'étude (Howald).
- Si l'on tient compte du trafic global à l'échéance 2030, le contournement aura comme effet une réduction minimale des personnes soumises à une gêne importante à cause du bruit.

48

Les zones protégées

- Le projet de contournement traverse la zone « Oiseaux » LU0002012 Vallée supérieure de l'Alzette
- Zone protégée au niveau européen: réseau NATURA 2000
- Variantes Nord et Sud: Incidences significatives sur plusieurs objectifs de conservation de la zone

49



Mesures de réduction, d'atténuation et de compensation (1)

- Décompactage du sol sur les aires de chantier, réinstallation des infrastructures agricoles
- Concertation avec les exploitations agricoles concernées
- Compensation des surfaces forestières défrichées
- Optimisation des lisières forestières
- Structuration du paysage en dehors de la zone Oiseaux (haies, bosquets, vergers, arbres isolés)
- Intégration paysagère de la route
- Compensation du volume de rétention perdu (crues)
- Mesures adaptées pour limiter la pollution du sol et de l'eau en phase chantier et en phase d'exploitation
- Prévoir les prospections archéologiques nécessaires
- Concertation avec CREOS notamment en ce qui concerne la conduite de gaz naturel haute pression
- Analyses poussées concernant le site (potentiellement) contaminé « Ablagerung Uebricherberg », suivies, le cas échéant, d'un assainissement du site avant la réalisation du contournement

60

Mesures de réduction, d'atténuation et de compensation (2)

- Ponctuellement, mise en place de murs anti-bruit
- Installation de bassins de rétention
- Renaturation de l'Alzette
- Renaturation des cours d'eau (temporaires) concernés
- Création de zones humides et de plans d'eau
- Extensification de prairies dans la zone Oiseaux
- Mesures spécifiques pour espèces protégées
- Installation de bandes herbeuses extensives
- Adaptation du RGD de la zone protégée Roeserbann
- Atténuation des incidences négatives sur les corridors écologiques: Tranchée couverte au sud du *Fennerholz*

61



**Téléchargement du dossier sur
www.transports.lu**

PORTAIL TRANSPORTS

CONTEXTE MOBILITÉ FRET SECTEURS

> Contexte > Projets

Présentation publique (01.07.2021)

Contournement Hesperange-Alzingen: pour une meilleure qualité de vie

François Bausch, Vice-Premier Ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, avait invité à une **présentation publique concernant le projet du futur contournement de Hesperange-Alzingen** le jeudi 1^{er} juillet 2021 au CELO à Hesperange.

Environ 200 personnes dans le public ont suivi la présentation de ce projet avec grand intérêt et l'événement se terminait par des questions-réponses.

Vous pouvez voir l'enregistrement de la présentation en langues luxembourgeoise et française ici sur transports.lu, sur YouTube [MMTP Luxembourg](https://www.youtube.com/MMTP_Luxembourg) ou sur Facebook [@mmtp.luxembourg](https://www.facebook.com/mmtp.luxembourg).

Contournement Hesper-Alzeng:
Fir eng besser Liewensqualitéit
Mam Ministar François Bausch
1.7.2021
19h00 am "CELO" zu Hesper
Beschleunigung vum Transport, besser Liewensqualitéit an Hesperange-Alzingen
Les conditions CovidCheck sont d'application.
LiveStream op transports.lu or op [mmtp.luxembourg](https://www.facebook.com/mmtp.luxembourg)

Opzeechrung vum Livestream - LU - vum 01.07.2021

Contournement Hesper-Alzeng:
Fir eng besser Liewensqualitéit
Mam Ministar François Bausch
1.7.2021
19h00 am "CELO" zu Hesper
Beschleunigung vum Transport, besser Liewensqualitéit an Hesperange-Alzingen
Les conditions CovidCheck sont d'application.
LiveStream op transports.lu or op [mmtp.luxembourg](https://www.facebook.com/mmtp.luxembourg)

Enregistrement du live stream - FR (interprétation simultanée) - du 01.07.2021



- **Réunion d'information 1er juillet 2021**
- **Concertation avec les associations dont notamment « Biergerinitiativ Contournement »**
- **Démarche proactive envers les exploitants agricoles touchés par le projet**
- **Intégration du 2e avis de l'autorité compétente dans le dossier**



MINISTRE DE LA MOBILITE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Département des Travaux publics

Avis au public

Contournement d'Alzingen

Étude d'évaluation des incidences sur l'environnement

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics porte à la connaissance du public que, conformément à l'article 7 « Consultation du public » de la loi du 29 mai 2009 relative à l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires, le dossier de l'étude d'évaluation des incidences sur l'environnement dans le contexte du futur contournement d'Alzingen a été déposé à la maison communale de Hesperange à la date du 22 février 2022.

Ledit dossier peut être consulté par le public à la maison communale de Hesperange durant les heures d'ouverture et sur le portail national des enquêtes publiques (www.enquetes-publiques.lu) pendant trente jours à partir de l'affichage de l'avis indiquant le dépôt du projet.

Les observations et objections contre le projet doivent ainsi être déposées, sous peine de forclusion, dans le délai de trente jours à partir du 25 février 2022 :

- soit par écrit au collègue des bourgmestre et échevins de la Commune de Hesperange par courrier électronique : secretariat@hesperange.lu
- soit par voie postale à :
Administration communale de Hesperange
474, route de Thionville
L-5801 Hesperange

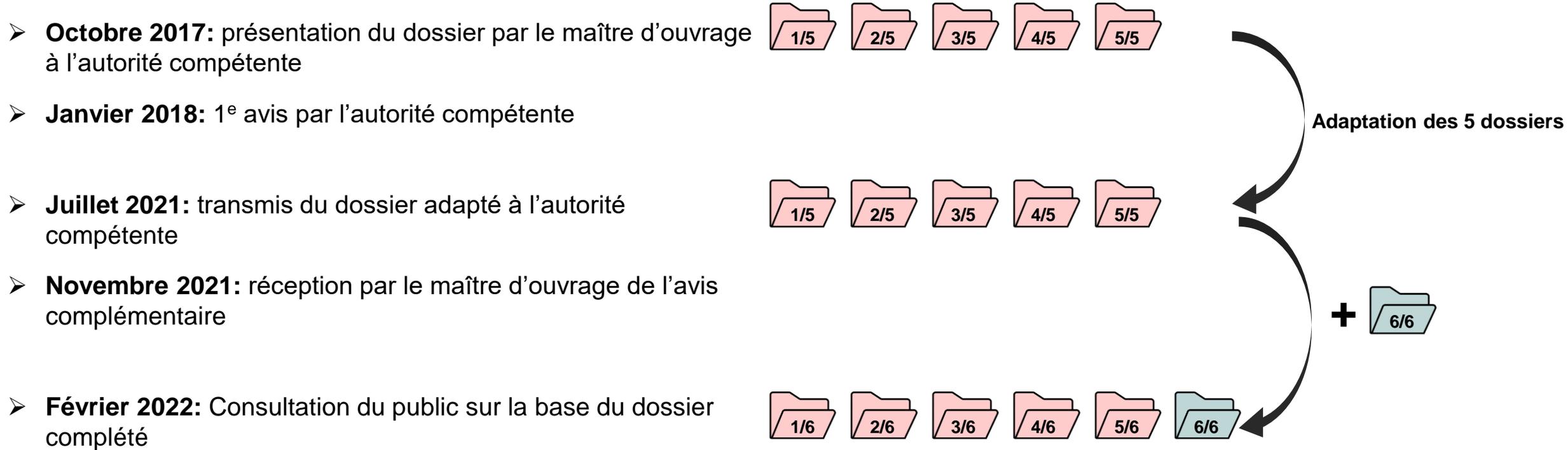
Fait à Luxembourg, le 22 février 2022

Le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

François Bausch

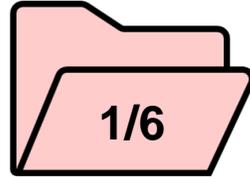


Historique du dossier procédural



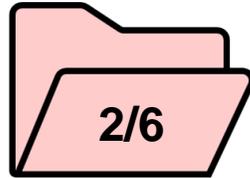
Explication du dossier:

6 classeurs, dont chacun répond à une demande exigée procéduralement

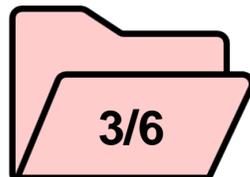


Rapport Etude d'évaluation des incidences sur l'environnement naturel et humain + annexes

- Dossier Natura 2000
- Mesures compensatoires
- Bilan des biotopes
- Données ornithologiques...



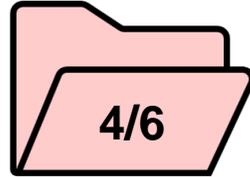
- Luftschadstoffgutachten
- Schallschutz
- PAG de Hesperange et Roeser
- Plans des emprises



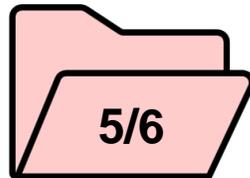
- Rapport - Avant-projet sommaire
- L'imagerie en 3D des 4 variantes
- Plans techniques

Explication du dossier:

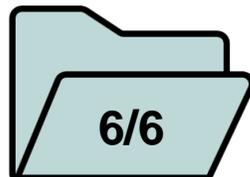
6 classeurs, dont chacun répond à une demande exigée procéduralement



Plans techniques



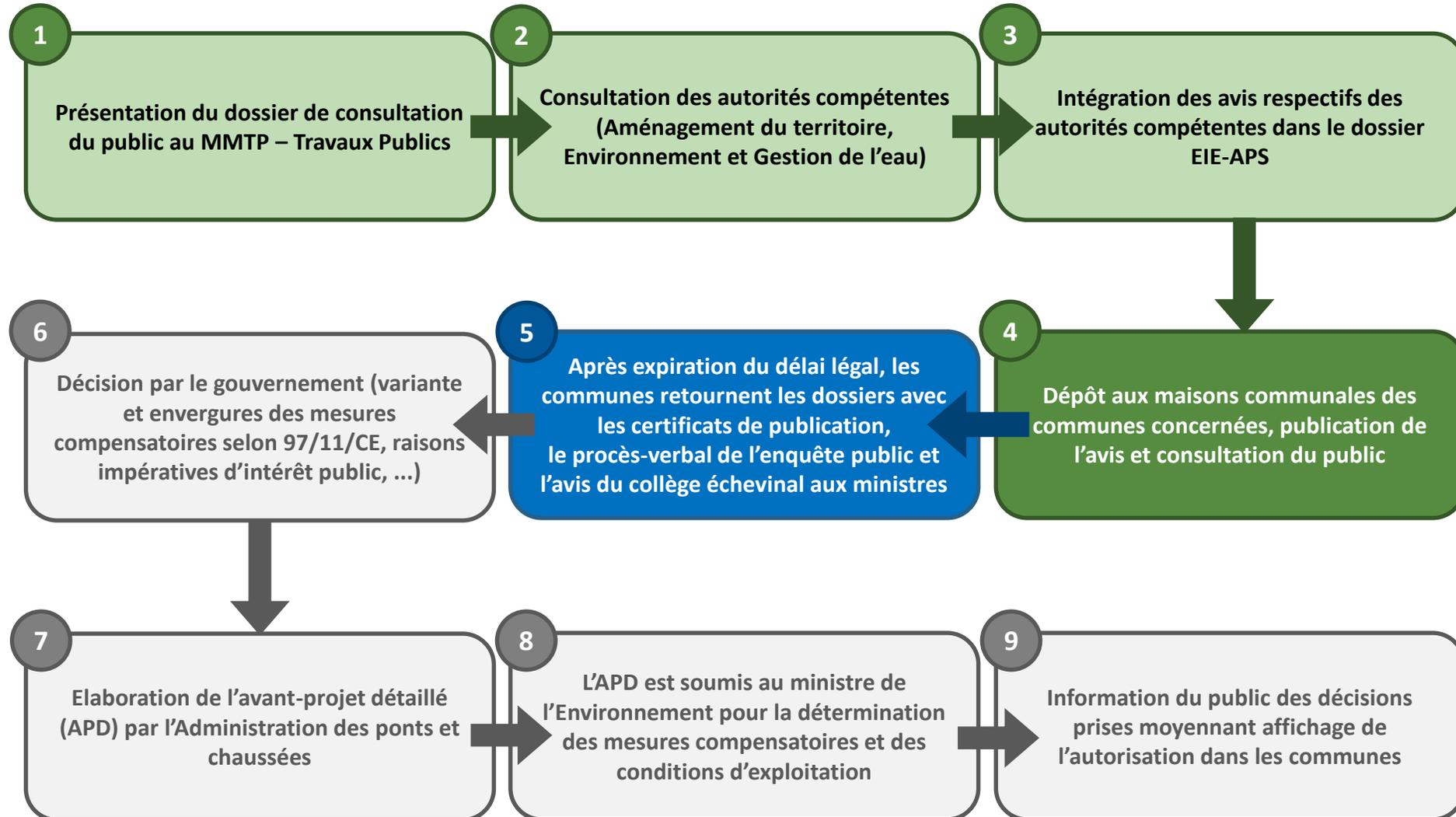
- Rapport – principales solutions de substitution
- Rapport – Etude de trafic
- Rapport – Evaluation de niveau de sécurité routière
- Rapport – Voranalyse einer landwirtschaftlichen Machbarkeitsstudie hinsichtlich der Umgehungsstrasse Hesperange und deren Kompensationsmaßnahmen
- Rapport Mouvement des masses
- Correspondances autorités compétentes
- Présentation Publique du 01/07/2021



- Rapport d'évaluation – avis MECDD
- Compléments fournis



Etapes procédure d'autorisation EIE





<https://enquetes.public.lu/fr/enquetes/800/889.html>

PORTAL NATIONAL DES ENQUÊTES PUBLIQUES

FR Rechercher dans le site

ENQUÊTES | AVIS | AGENDA | GUIDE

Enquêtes > 800 > Contournement d'Alzingen et évaluation des incidences sur l'environnement - 889

Contournement d'Alzingen et évaluation des incidences sur l'environnement - 889

Environnement | Hesperange

Date d'ouverture : 25.02.2022 | Date de clôture : 28.03.2022 | Statut : Bientôt ouverte

Double clic pour activer la carte

Détails de l'enquête publique

Déroulement de l'enquête publique

Autorité(s) compétente(s)

Localisation

Fiche signalétique

Cadre réglementaire

Avis officiels

Réunion d'information publique

Détails de l'enquête publique

Dans l'optique de la création d'une connexion directe depuis Alzingen à la zone urbanistique en développement Ban de Gasperich/Midfield/Howald, il est prévu de construire un contournement routier d'Alzingen constituant un élément structurant du maillage de déserte de ce futur quartier. Le projet est également destiné à délester les centres d'Alzingen et de Hesperange du trafic important de voitures et de poids lourds, trafic routier constituant une source de nuisances par le bruit et les émissions de polluants atmosphériques. Enfin, le projet permet d'éviter tout trafic clandestin passant par le centre de localités en cas de surcharge du réseau autoroutier.

Déroulement de l'enquête publique

- Bientôt ouverte
- Ouverte
- En traitement
- Recours possible

Autorité(s) compétente(s)

- Autorité en charge de l'organisation de l'enquête publique :
Commune de Hesperange
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
- Autorité en charge du suivi du dossier :
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Localisation

- Commune(s) concernée(s) : Hesperange
- Communes limitrophes : Luxembourg, Roeser, Weiler-la-Tour

Fiche signalétique

- Type de procédure : Évaluation des incidences sur l'environnement naturel et humain des projets d'infrastructures
- Procédure : Contournement d'Alzingen
- Contournement routier d'Alzingen - connexion directe depuis Alzingen à la zone urbanistique en développement Ban de Gasperich/Midfield/Howald

Cadre réglementaire

- Loi du 29 mai 2009 concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement humain et naturel de certains projets routiers, ferroviaires et aéroportuaires.
- Les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion dans le délai de trente jours.

Avis officiels

- [Vers l'avis Contournement d'Alzingen, Evaluation des incidences sur l'environnement](#)

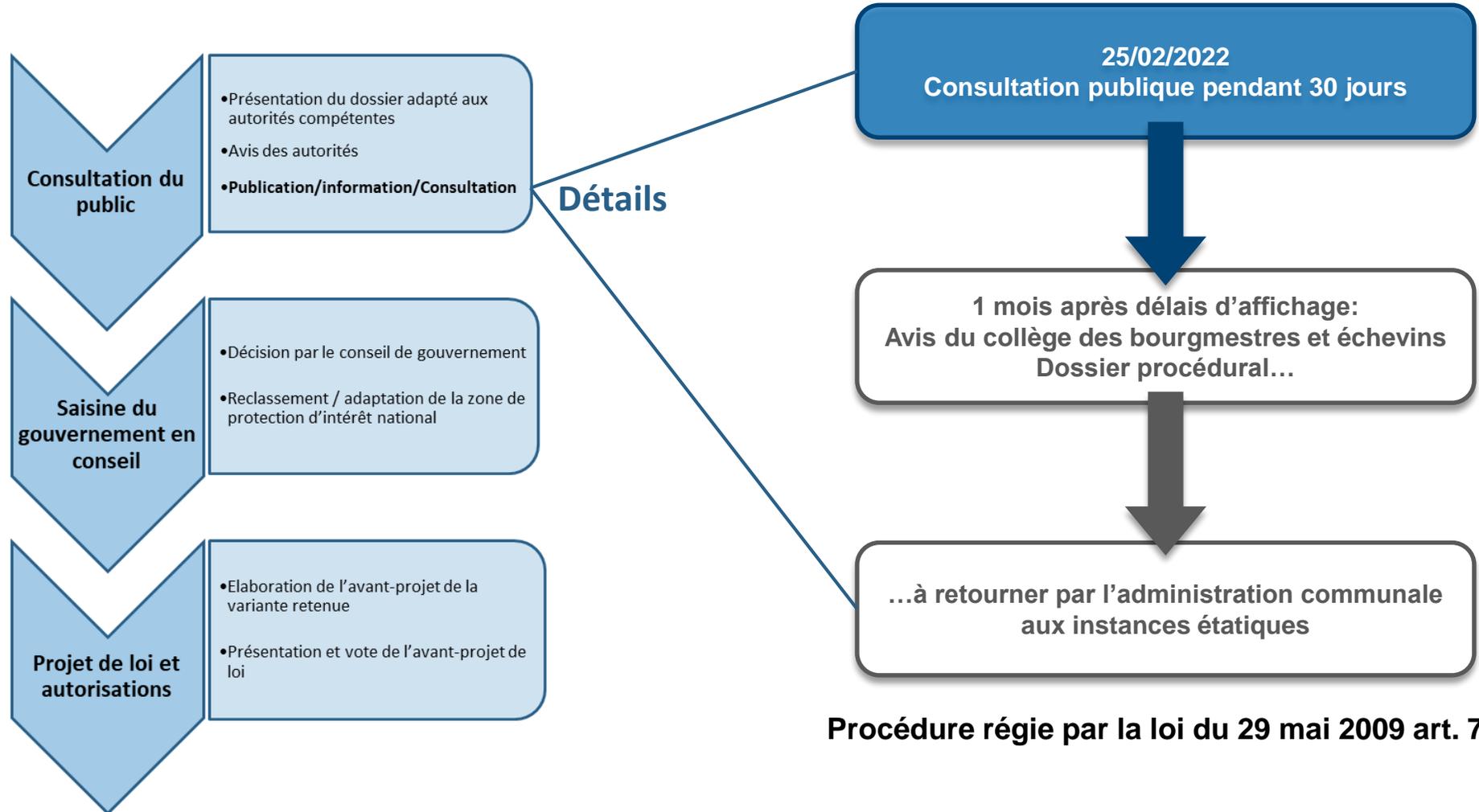
Réunion d'information publique

- [Contournement d'Alzingen le 24/02/2022 de 19:00 à 21:00](#)

Dernière modification le 23.02.2022

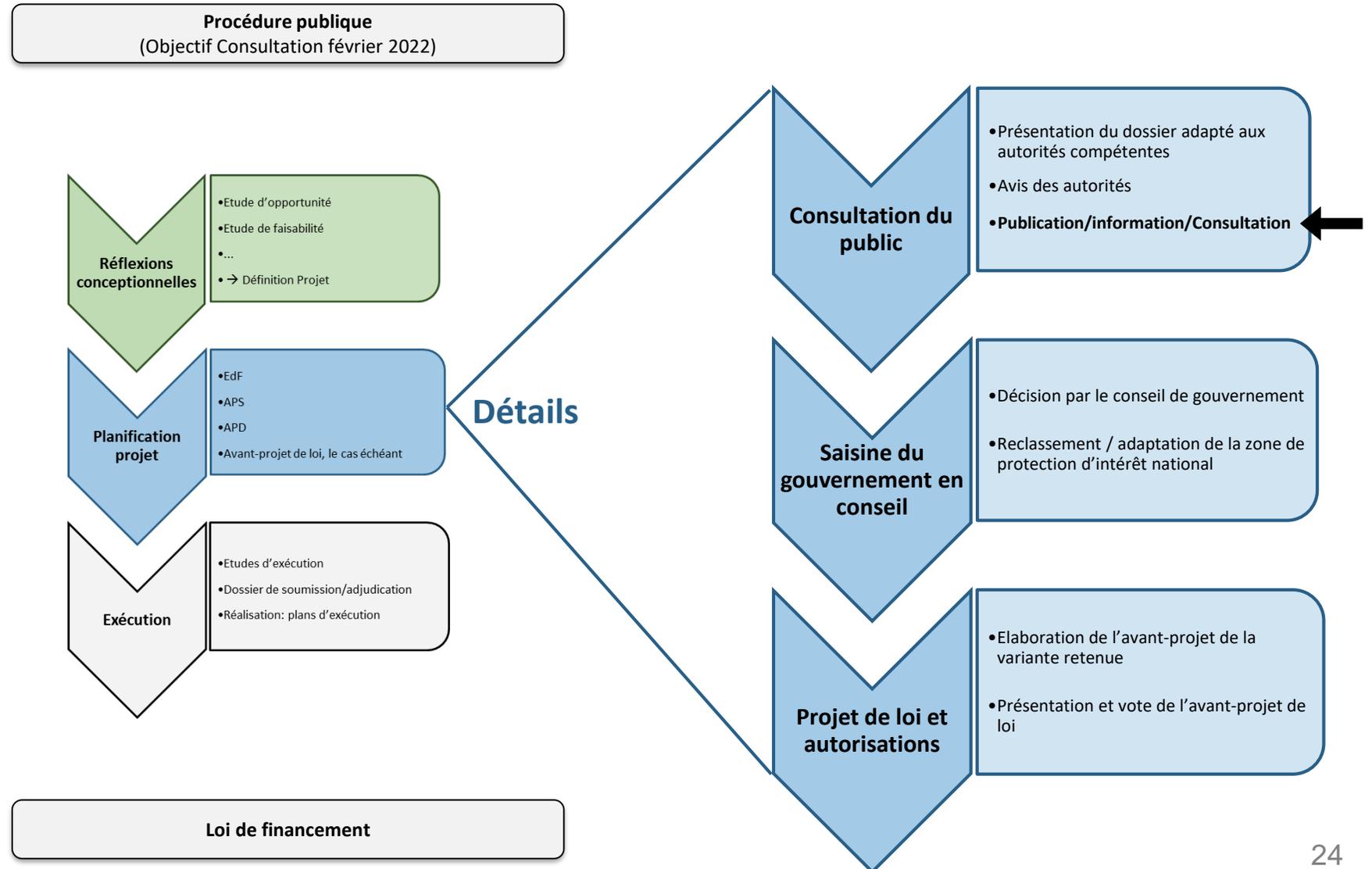


Etapes du projet





Etapas du projet



Etapes du projet

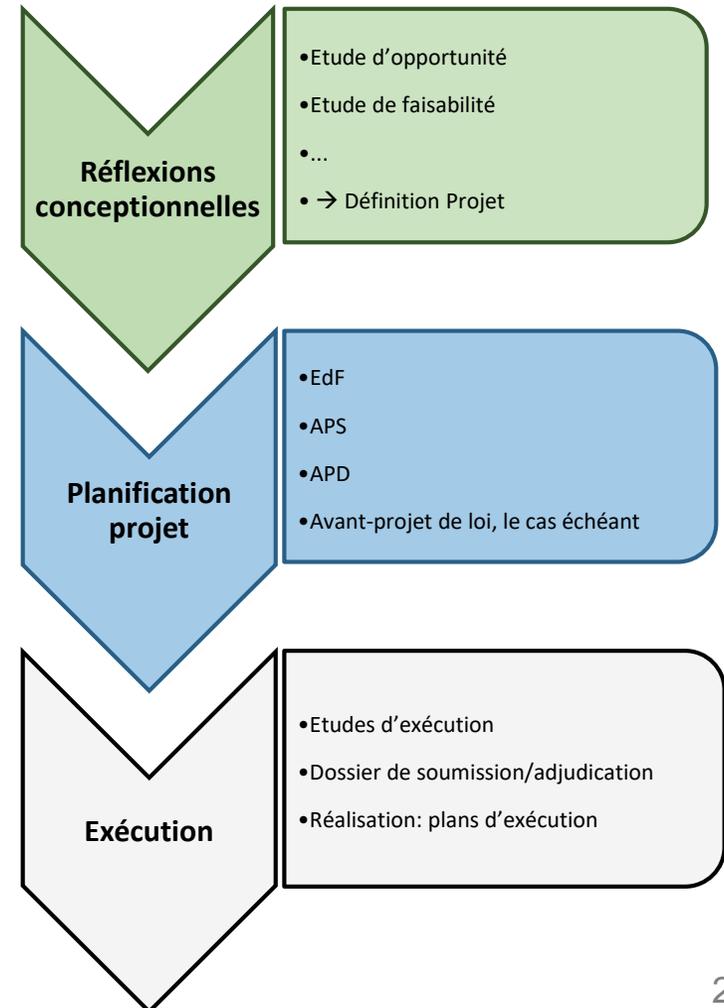
Conception → réalisation

Etudes/analyses préparatoires en vue des autorisations à solliciter
Phase de concertation préalable avec les différents acteurs concernés

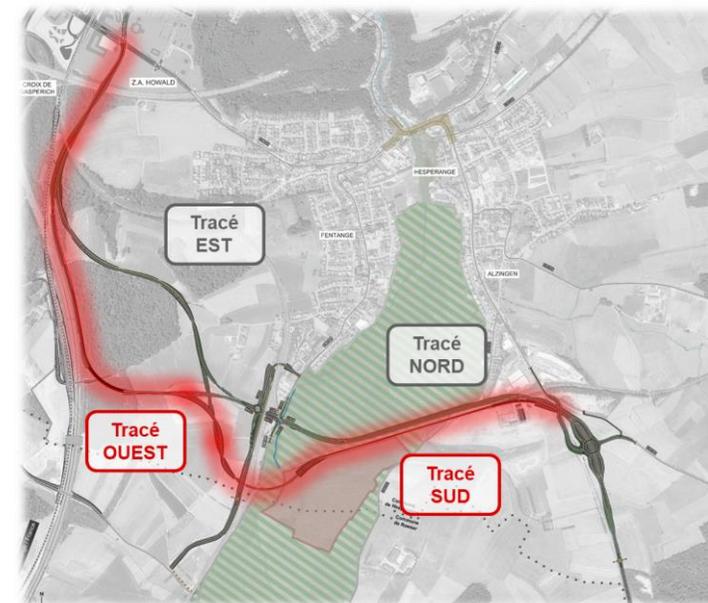
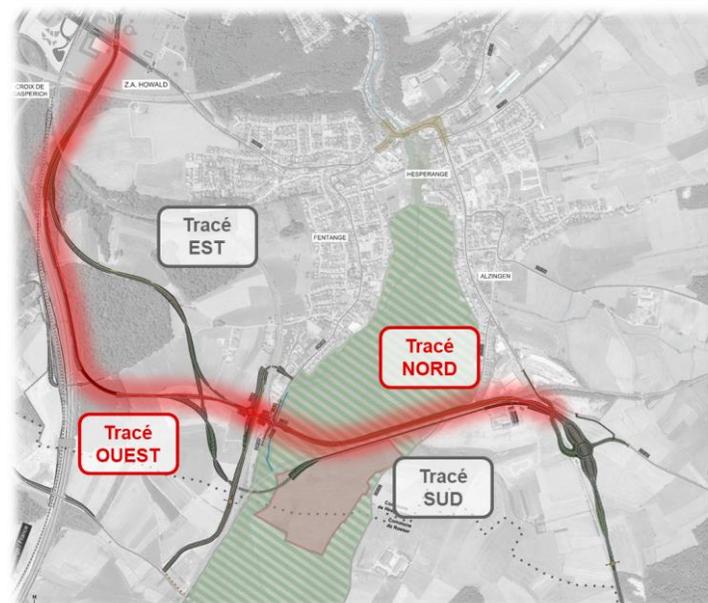
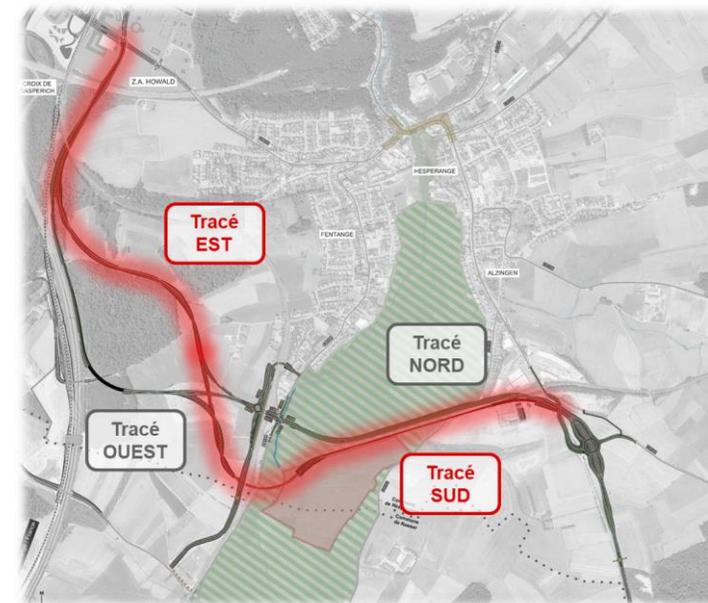
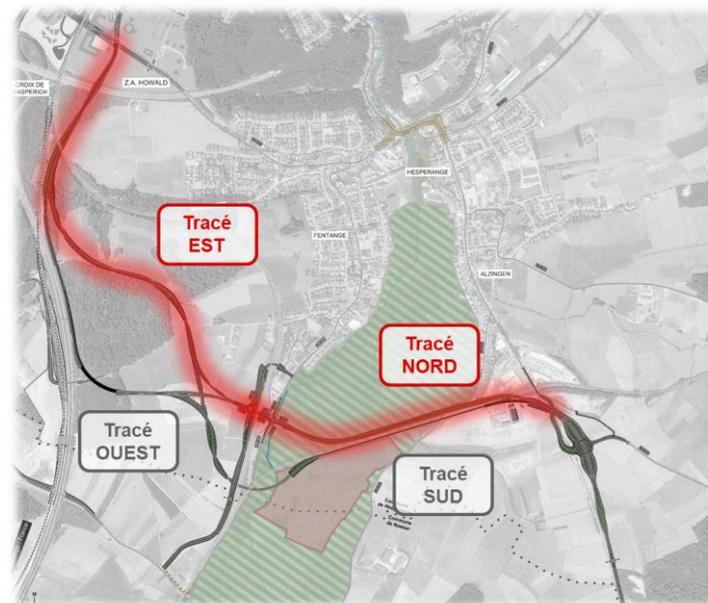
Procédure publique (projets d'envergure)

Demande/ octroi de toutes les autorisations nécessaires

Procédure d'acquisition
Définition, mise en oeuvre projet "définitif" mesures compensatoires avec mesures CEF



Après décision du Gouvernement en conseil, la variante retenue doit être élaborée jusqu'au niveau de l'avant-projet détaillé. Actuellement, les variantes ont été étudiées seulement à niveau sommaire. Dans la suite, il faudra se baser sur des levés de terrains, des études géotechniques, hydrologiques, environnementales, ... détaillées.





Lancement vun der Consultation du public Contournement Hesper-Alzeng





Téléchargement du dossier sur www.transports.lu